



Separation de cogérant a part égale

Par **talis_old**, le **23/08/2007** à **21:58**

je dois envisager une séparation avec mon associé au sein de notre SARL nous sommes en co-gérance à part égale et je tiens à garder la société et lui désire en quitter afin d'en créer une autre quel est la démarche dans ce type de cas je précise que pour le moment il n'y a pas de litiges entre nous deux de plus qu'il y a des biens entre autres matériel véhicule ect merci d'avance.

Par **Lebon_old**, le **30/08/2007** à **19:29**

Dès lors que vous êtes d'accord pour une séparation amiable, vous pourriez convenir, par la rédaction d'un protocole, des modalités de rachat par l'un des associés des parts de l'autre, étant précisé que l'ensemble des biens et droits incorporels appartenant à la SARL resteront à la SARL. Dans ce protocole vous précisez les modalités de poursuite d'activité: le cas échéant, vous pouvez convenir de changer le nom de la société et de ne plus exploiter le nom ou les marques "communes" et préciser également les modalités de non-concurrence.